

SEANCE DU 8 FEVRIER 2023

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : **2 février 2023**

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le **10 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois le **8 FEVRIER 2023 à 20 heures 30**, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine,

Messieurs : BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, ROUGET Vincent, , SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic

Absents excusés : VASLIN Aurélie SAVOURIN Marie-France, ZERBIB Délia BODIN Serge RIBOT Florent ROULLEAU Marc

Pouvoirs :

A été élu Secrétaire : SABOURIN Jacques

Objet de la délibération :

2023/06

**CONVENTION BALAYAGE VOIRIE AVEC LA COMMUNE DE SAINT
GERVAIS LES 3 CLOCHERS**

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération 2016/55 relative à la convention pour le balayage de la voirie avec la Commune de Saint Gervais les 3 clochers. En effet cette compétence est revenue aux Communes depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à l'extension de la Communauté d'agglomération Grand Châtellerault.

Ladite convention est arrivée à expiration au 31 décembre 2022. Madame le Maire donne lecture au Conseil de la nouvelle convention de prestation du service balayage de voirie proposée par la Commune de Saint-Gervais.

La participation financière est de 8.09 €/km et le kilométrage est estimé à 1500 km/an. La durée est de 2 ans, reconductible 2 fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de prestation du service balayage de voirie avec la Commune de Saint-Gervais-les-3- Clochers telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 10 février 2023
Béatrice FONTAINE
Maire